





2/6

L'école inclusive, initiée par les Lois de 2005 et 2013 se réalise au sein d'une mixité sociale et de la construction du collège unique : unité de l'Education nationale. Il s'agit d'éviter les systèmes sélectifs qui avaient les défauts d'écartier les jeunes du Droit commun. La priorité reste une bonne prise en compte des besoins de ces élèves. Un des points forts à développer reste la formation des enseignants et notamment à l'ESPE : il s'agit aussi de rassurer les enseigner qui bien souvent craignent de ne pas être à la hauteur et s'interrogent sur les bons accompagnements.

Trois remarques sont proposées :

- le lien avec le dispositif « Zéro sans solution » piloté par l'ARS et la place de l'Education nationale ;
- l'apport des SAPAD dans le cadre de la scolarisation de ces élèves ;
- l'accès aux différentes actions des départements alpins.

➤ **Présentation des données académiques** provisoires issues des enquêtes ministérielles 3 & 12 et 32 : **quelles évolutions dans l'Académie**  
*Anne MALLURET, Conseillère technique ASH*

Créé en 2005 afin d'accompagner la mise en œuvre de la loi de février pour l'égalité des chances, **le conseil académique pour la scolarisation des élèves et des étudiants en situation de handicap** s'est révélé un véritable accélérateur de la politique d'inclusion dans l'académie d'Aix-Marseille. Au regard du grand nombre de partenaires contribuant à ses travaux : acteurs institutionnels et associatifs, celui-ci est réuni annuellement et constitue un véritable lieu d'échanges, de propositions et d'innovation.

### Contexte

**2015 : la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** a 10 ans. De nombreux textes réglementaires permettent une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des élèves et étudiants en situation de handicap.

**2013 : la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de la République** affirme pour la première fois, le principe de l'école inclusive. Elle consacre ainsi une approche nouvelle : quels que soient les besoins particuliers de l'élève, c'est à l'école de s'assurer que l'environnement est adapté à a scolarité.

*L'école inclusive, c'est celle qui « reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser, qui veille à l'inclusion de tous les enfants sans aucune distinction ».*

La conférence nationale du handicap, qui s'est tenue le 19 mai dernier, a permis au président de la République de rappeler l'engagement de l'Etat en faveur d'une société plus inclusive et la mobilisation du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : *enseignants mieux formés et collaboration renforcée pour améliorer les parcours des élèves et des étudiants en situation de handicap.*



3/6

## **2015-21016 : une dynamique académique qui s'amplifie et s'inscrit dans la nouvelle région académique**

La nouvelle région académique s'est dotée d'un projet ambitieux pour construire cette école inclusive : agir pour la réussite des élèves, promouvoir l'équité et favoriser l'ouverture de l'École pour préparer le futur citoyen.

Le développement d'ambitions stratégiques communes au sein d'une gouvernance régionale pour la promotion d'une école inclusive de la maternelle au supérieur prendra appui sur un conseil de région académique et un pôle régional.

### Enjeux pour la mission académique de région pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

#### **Garantir la continuité des parcours et favoriser la formation et l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap**

- Construire des réponses adaptées aux besoins éducatifs particuliers
- Améliorer les conditions d'orientation des élèves en situation de handicap et l'accès au supérieur
- Rendre accessible les certifications : attestations de compétences professionnelles
- Favoriser l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap : passerelle handicap école entreprise

#### **Renforcer la formation initiale et continue des personnels de l'Education nationale en coopération avec l'ESPE**

- Mobilisation de ressources : groupe d'appui académique pour les troubles des apprentissages, réseau académique de professeurs-ressource
- Mobilisation du numérique

#### **Œuvrer collectivement en faveur de tous les élèves du territoire**

- Consolidation des partenariats entre les différents acteurs institutionnels

Au cours de la présentation, les dispositifs mis en œuvre dans l'académie sont présentés :

- Passerelle handicap école-entreprise qui a pour objectif de faciliter l'orientation et d'augmenter la qualification et l'employabilité des jeunes en situation de handicap ;
- Le volet pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers dans le plan académique de formation et sa structuration autour d'un groupe d'appui de formateurs et d'un réseau académique de professeurs ressources ;
- Les projets innovants proposés pour la scolarisation des élèves avec autisme.

Cette présentation donne lieu à des focus sur les sujets sollicités en amont par les membres du conseil académiques ASH relatifs à la mise en œuvre des mesures de compensation.



➤ **Mise en œuvre des mesures de compensation**

- **Auxiliaires de vie scolaire** : évolution dans les Bouches-du-Rhône, recrutement, cédésisation et formation  
*Patrice GROS, IA-DAASEN 13*

4/6

Le département des Bouches-du-Rhône a mis en place un plan d'urgence pour le recrutement des auxiliaires de vie scolaire car la mise en affectation était trop longue. Ce plan d'actions doit permettre de retisser des liens avec l'ensemble des partenaires y compris des services :

- Sensibilisation de la division des personnels non enseignants au service des élèves : travail de formation et d'éducation ;
- Mobilisation des enseignants-référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ER-SH) ;
- Mobilisation des inspecteurs ASH et chargés de circonscriptions pour le recrutement : 550 CUI-AVS ont été recrutés en 10 semaines ;
- Travail avec la MDPH : flux et masse à prendre en compte ;
- Travail avec la délégation territoriale de Pôle emploi : alerte sur le manque de vivier, constitution de ressources possibles ;
- Travail avec le conseil départemental : bénéficiaires du RSA ;
- Travail avec la DIRECCTE : supports budgétaires, réhaussement de placement d'emploi.

Cette mobilisation doit permettre un recrutement massif et engage un travail sur les procédures :

- Guichet unique de recrutement en circonscription pendant le plan d'urgence ;
- Circuit unique de recrutement avec 2 établissements employeurs pour gagner du temps : on est passé de 8 à 10 semaines nécessaires pour le recrutement à 4 à 5 semaines et il y a moins de perte d'agrément en réduisant le temps de traitement.

Au niveau des formations, alors qu'elles avaient lieu 4 à 6 mois après la prise de fonction, elles se dérouleront en amont et en dehors du temps de présence avec les élèves : pendant les vacances (15 jours début juillet et 15 jours fin août) ce qui demande un réajustement des contrats.

Un nombre plus important d'AESH permettra de compléter le dispositif et l'accompagnement de tous les élèves dès la rentrée scolaire prochaine.

Monsieur le Recteur confirme la prise de conscience des problèmes structurels et de mécanisme ce qui a permis de prendre en compte un certain nombre d'obstacles. Toutefois, de réelles difficultés tiennent au statut des aides humaines et au nombre d'élèves pour lesquels l'accompagnement est une nécessité. Il faut davantage former les enseignants pour ne plus avoir systématiquement besoin d'étayement et d'accompagnement. L'effort est souligné, il s'agit de diffuser l'information car c'est un sujet qui touche l'intégrité et l'action mise en place montre la prise en compte de la gravité de la situation.



5/6

- **Matériel pédagogique adapté** : pistes de travail du groupe académique  
*Nicolas PRONO, coordonnateur MPA des Alpes de Haute-Provence*

La présentation de M. PRONO (Cf power-point) met en avant l'augmentation massive de mise à disposition de matériel pédagogique adapté pour les élèves en situation de handicap dont l'aide matérielle est notifiée par les MDPH. Pour l'Education nationale, il s'agit d'en optimiser et améliorer l'usage pédagogique.

Un groupe de travail académique s'est mis en place au côté de la conseillère technique autour d'un programme annuel :

- Questionner la mise en œuvre du matériel adapté ;
- Rédiger un modèle de convention académique de mise à disposition ;
- Elaborer un protocole pour la mise à disposition de matériel individuel numérique ;
- Formaliser l'évaluation de la compensation apportée par le matériel dans le cadre scolaire ;
- Proposer des documents d'aide à l'utilisation et au choix du matériel.

Dans le département des Alpes de Haute-Provence, des actions sont d'ores et déjà mises en œuvre :

- Mise en place d'un groupe de travail avec la MDPH ;
- Prise en compte des spécificités du cadre scolaire avec demande d'évaluation des besoins de l'élève réalisée par le coordonnateur pédagogique pour le MPA ;
- Déploiements des outils académiques ;
- Inscription d'actions de formation spécifiques.

Sont questionnées la place de l'évaluation pour le recensement des besoins et la mise en lien des interlocuteurs. Ces pistes sont retenues pour améliorer la réponse, notifier la bonne compensation, déterminer les bons outils et veiller au suivi de l'aide matérielle.

La formation des enseignants est également un axe favorable.

L'objectif est que l'élève puisse se saisir de ces outils mis à sa disposition pour devenir autonome.



6/6

### **Conclusion de Monsieur le Recteur**

Monsieur le Recteur précise que le prochain conseil se réunira dans une autre configuration et demande de faire connaître les membres qui souhaiteraient s'investir dans ce nouveau conseil de région académique pour l'école inclusive et les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Les échanges mettent en avant la forte conscience d'un changement nécessaire dans les classes afin d'améliorer concrètement la vie des élèves et donc la vie des familles avec leur enfant. Il s'agit d'améliorer notre mode de fonctionnement dans notre grande maison : lourdeurs inutiles, amélioration des dialogues avec les MDPH, formation des maîtres...

« Il reste beaucoup d'efforts à faire y compris pour l'autisme mais nous pouvons regarder tout ce qui a été fait depuis 2005 et nous en féliciter : le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés a été multiplié par 10. Ces enfants dans l'inclusion apportent beaucoup à leurs camarades et changent la vie de groupe. Ils permettent à tous de toucher à la fragilité et favorisent le dépassement de soi en montrant l'exemple. La diversité est une richesse qui pousse vers le haut, vers l'école inclusive : merci pour tout ce qui est fait pour ces enfants. »

Compte-rendu rédigé par Anne MALLURET  
CTRA ASH

PJ : Présentation « Matériel pédagogique adapté »  
Données statistiques 2015-2016